

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIVE AU RÉGIME JURIDIQUE DES ACTIONS DE GROUPE - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre VI

« Dispositions diverses relatives aux actions de groupe »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel afin d'inclure dans la proposition de loi plusieurs amendements portant article additionnel après l'article 3.